



COMMUNIQUE



L'ISS... Allez encore un peu de patience !

Hier, s'est déroulée une réunion technique au sujet de l'ISS à laquelle le **SNPC FO GENDARMERIE** a participé.

Où en sommes-nous ?

- Garantie de l'application du décret à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

Quand sera-t-elle versée ?

Tout est mis en œuvre pour un versement au mois d'octobre 2024 avec effet rétroactif ;
La fiabilisation par les SGAMI est en cours afin de dresser les listes d'agents éligibles ;

Et pour la retraite ?

- Toujours à compter du 1^{er} juillet 2024 (avec régularisation par le Service des Retraites de l'État (SRE) en 2025) ;

Quelle augmentation en moyenne ?

- Catégorie A : 57€ net/mois
- Catégorie B : 80€ net/mois
- Catégorie C : 85€ net/mois

Le SNPC FO GENDARMERIE est la seule organisation syndicale à avoir demandé le versement de l'ISS au profit des ouvriers de l'État de la gendarmerie et des personnels contractuels !

Le SNPC FO GENDARMERIE, la garantie d'un engagement sans faille !

Notre force, c'est vous !

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/